

Invitation : Dans votre présentation, nous vous serions reconnaissants d'aborder la crise écologique et économique actuelle sous l'angle de l'héritage de l'esclavage et de la décolonisation. Je joins le document de travail sur la justice à votre intention.

Il ne fait aucun doute que l'analyse de la situation actuelle montre que nous vivons dans un monde en crise, marqué par la convergence de catastrophes écologiques, de disparités économiques et de migrations sans précédent, en partie dues à la menace écologique qui contribue aux incendies de forêt, aux inondations d'un côté et à la sécheresse de l'autre, à l'insécurité alimentaire, à la violence et à l'intolérance sexistes et religieuses, à l'injustice raciale et aux guerres, aux incertitudes géopolitiques, au génocide et à la persistance du projet et de l'imaginaire coloniaux.

La convergence de la crise économique et de la catastrophe écologique imminente, alimentée par l'exploitation incessante de la terre et de ses ressources, ainsi que par une croyance aveugle en la disponibilité illimitée des ressources naturelles, continue de remettre en question l'engagement de l'Église à offrir un leadership prophétique transformateur en affirmant et en garantissant la plénitude de la vie pour la terre et ses habitants. Comment vivre fidèlement – en tant que Communion, Église membre et chrétien individuel – dans ce que Jesse Zink appelle un **monde en crise** (Jesse A. Zink, *Faithful, Creative, Hopeful Fifteen Theses for Christian in a Crisis-Shaped World*) avec une clarté apocalyptique, c'est-à-dire en étant attentif aux pouvoirs et aux structures qui façonnent le monde, telle est la question et l'invitation de la déclaration sur la justice qui nous est présentée lors de ce Conseil général.

La déclaration de Justice met en évidence une grande partie des preuves de la crise à laquelle nous sommes confrontés, en accordant une attention particulière aux structures et aux pouvoirs en place ainsi qu'à nos récits religieux, et nous invite, à travers un processus de discernement, de confession, de témoignage, d'alliance et d'engagement, à réfléchir à la manière dont nous devons rester fidèles à notre compréhension de l'appel de Dieu à œuvrer ensemble pour la justice, en reconnaissant que « la justice n'est pas seulement une exigence éthique, mais qu'elle est profondément ancrée dans la nature divine et dans les intentions de Dieu pour le monde ».

Nous savons que les crises économiques et écologiques ont un impact disproportionné sur les personnes marginalisées par les forces de l'empire. Cet impact se traduit par des vulnérabilités sanitaires, économiques et physiques. Ces vulnérabilités sont encore aggravées par des inégalités historiques et systémiques, qui se traduisent par un manque de capacité à faire face aux conséquences des défis climatiques.

Dans cette réflexion, je voudrais proposer une perspective sur la stratégie (*h*) énoncée dans le document sur la justice concernant les « initiatives anticolonialistes, antiracistes et anti-castes » et à la lumière de la section sur *l'alliance pour la démocratie et le démantèlement des races et des castes*. Je le ferai dans la perspective de l'héritage de la traite transatlantique des esclaves. Je tiens à commencer par une mise en garde : en me concentrant sur l'expérience et l'impact de la traite transatlantique des esclaves, je ne cherche en aucun cas à établir une hiérarchie de l'oppression. Je confirme cette déclaration tirée de « *Abolished but not destroyed: Slavery in the 21st Century* » (2007, WCC WARC et CWM).

Nous pensons que lorsqu'on examine les communautés marginalisées, il est essentiel d'éviter d'adopter une hiérarchie de l'oppression, mais plutôt de considérer les liens entre les différentes formes d'oppression subies par les personnes ; nous ne pouvons privilégier une forme d'oppression par rapport à une autre. Nous devons cesser de réinventer la roue en imitant les oppresseurs ou les modèles oppressifs. Nous devons créer des modèles alternatifs pour déconstruire l'oppression liée à la caste, à la race, au genre, à l'ethnicité et à d'autres facteurs de marginalisation. Les peuples asservis doivent s'immiscer dans l'ensemble du système de pouvoir hégémonique [2] et le perturber. Pour ce faire, nous avons besoin d'une critique sévère de la logique et des hypothèses, exprimées ou tacites, qui sous-tendent l'ensemble de ce système de pouvoir hégémonique. Les peuples asservis continueront sans aucun doute à participer à ce travail.

Plus de 15 millions d'Africains ont été déportés de force hors du continent africain dans le cadre de la traite transatlantique des esclaves. Un commerce qui a transformé les êtres humains en marchandises, traumatisé des communautés et exploité la création. Près de 220 ans après l'abolition « légale » de la traite négrière, l'héritage de la destruction et des bouleversements continue d'avoir un impact sur la vie des Africains et des descendants d'Africains. En 2014, les Nations unies ont proclamé une décennie pour les personnes d'ascendance africaine, du 1er janvier 2015 à décembre 2024. Le lancement de cette décennie est le résultat de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban en 2010. Elle a reconnu que plus de 200 millions de personnes d'ascendance africaine résidaient dans les Amériques et continuaient à être confrontées à des problèmes de discrimination, d'exclusion, de disparités économiques, d'accès aux soins de santé, de pauvreté et de marginalisation. La décennie a mis en évidence la nécessité de dévoiler la réalité des personnes d'ascendance africaine. Elle a mis en évidence les formes insidieuses que prend le racisme anti-Noirs dans la manière dont les personnes d'ascendance africaine et les Africains de la diaspora sont traités, ainsi que le lien avec la création et la crise écologique. En 2007, le rassemblement œcuménique du COE, de l'ARM et du CMI, organisé dans le cadre du 200^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, a affirmé

L'oppression s'exerce non seulement par la force physique et la coercition, mais aussi au niveau discursif du langage, où la manière dont le savoir est construit et dont nous utilisons le langage pour décrire la réalité et les relations humaines révèle des éléments d'oppression. Le commerce transatlantique des Africains et le colonialisme ayant été des éléments essentiels de l'émergence de la modernité, celle-ci a à son tour produit de nombreuses catégories liées aux notions d'humanité, de création et de Dieu qui sont souvent considérées comme allant de soi. Il y a un pouvoir dans le fait de nommer - et de renommer - nous-mêmes, nos situations et nos relations. Il est donc essentiel que nous examinons et critiquions les catégories que nous utilisons pour nous définir par rapport aux autres êtres humains et à Dieu. Lorsque nous n'examinons pas et ne critiquons pas les catégories créées par l'homme, nous restons esclaves de l'ancien cadre et ne parvenons pas à apprécier pleinement le fonctionnement du système d'oppression dans sa totalité.

Ainsi, s'intéresser au racisme anti-Noirs permet de mettre en lumière les dommages continus causés aux êtres humains créés à l'image de Dieu et à la terre bien-aimée de Dieu.

Proposition de plan de travail :

1. Il est impératif que cette communion nomme explicitement le racisme anti-Noirs et ne se contente pas d'un engagement général contre le racisme. Elle doit reconnaître que ceux d'entre nous qui habitent

des corps noirs continuent de porter les cicatrices et les blessures du projet colonial et de sa « suprématie blanche » antérieure. Nommer la réalité du racisme anti-Noirs, c'est avoir une lecture réaliste de l'époque. Le racisme anti-Noirs se manifeste dans l'héritage de la marginalisation sociale, économique et politique actuelle des personnes d'ascendance africaine dans la société, telle que le manque d'opportunités, un statut socio-économique inférieur, un taux de chômage plus élevé, des taux de pauvreté importants et une surreprésentation dans le système pénal. Nommer le racisme anti-Noirs permet aux personnes touchées par la crise économique et écologique de s'asseoir à la table des négociations et d'apporter leur sagesse et leurs talents à la lutte.

2. Deuxièmement, dans un esprit de partenariat, il serait important que la Communion affirme son engagement envers la deuxième Décennie pour les personnes d'ascendance africaine, axée sur la réparation, et qu'elle œuvre au sein de la structure des Nations Unies (ONU) pour soutenir les questions de réparation et la dignité des personnes d'Afrique et d'ascendance africaine. S'inspirant de la déclaration de 2007 intitulée « *Aboli mais pas détruit* » :

Nous croyons que les réparations sont essentielles à la guérison des peuples qui ont été autrefois réduits en esclavage. Les réparations vont bien au-delà d'un simple montant financier ; elles consistent plutôt à reconnaître le tort qui a été causé. Il s'agit d'un processus qui impose la confession, la contrition, la restauration et la réconciliation ; il implique également un processus de recherche de la vérité qui établit les droits, répare les torts et rétablit les relations rompues. Des réparations de la part de l'Église et de la société sont nécessaires, et ces réparations sont à la fois pratiques et prophétiques : nommer les torts qui ont été causés est une pratique ou un modèle d'action-réflexion ; réparer les torts est une action prophétique.

Le processus de réparation nécessite la restauration de relations qui affirment la dignité et l'humanité de toutes les parties afin de réparer ce qui a été brisé. Les réparations incitent également l'auteur des faits à se confesser et à se repentir, et apportent restauration et guérison à ceux qui ont été exploités.

Dans le rapport final d'Accra +20 :

Nous réaffirmons que Dieu est un Dieu de justice et que la Confession d'Accra met l'accent sur l'économie

et la justice écologique, et donc la justice réparatrice, notamment en réponse à la traite des peuples comme marchandises et à la question des terres où les peuples autochtones sont chassés de leurs terres pour le profit économique d'une minorité. Cela apparaît comme un impératif biblique dans notre contexte actuel. Le Lévitique 25:8-55 nous donne le concept du Jubilé, qui est conçu à travers le processus de rapatriement et de repos pour promouvoir la prospérité de la terre et des peuples. En tant que modèle pour lutter contre les injustices de notre époque, il mérite d'être exploré plus en profondeur.

3. J'invite la Communion à réunir les représentants de ses Églises membres du continent africain et de la diaspora afin d'établir des relations, d'élaborer des stratégies et de nouer des partenariats pour relever les défis économiques et faire face à la crise environnementale. Sachant que le continent est confronté à d'énormes difficultés humanitaires et économiques, que les pays perdent une part importante de leur PIB et que des millions de personnes sont exposées à la sécheresse et aux

inondations qui détruisent leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire, et continuent de déclencher des migrations risquées ; et que les personnes de la diaspora continuent d'être victimes sur le plan économique, à continuer ensemble à explorer des possibilités d'imagination économique alternative – la taxe Zac par exemple – ainsi qu'à construire une plateforme pour défendre et faire progresser le mécanisme de réparation à mettre en œuvre.

4. Décolonisation. Notre travail repose sur le constat que les structures et les systèmes coloniaux sont toujours en place et maintenus par les gouvernements actuels des pays anciennement colonisés. Les structures et les systèmes coloniaux perdurent et se reproduisent. De plus, la plupart de nos théologies, en particulier celles qui ne critiquent pas le colonialisme, ont tendance à légitimer ces systèmes et structures coloniaux. Affirmons les théologies décolonisatrices et promouvons-les au sein de nos Églises. Il est important que la définition de la crise et les solutions proviennent de ceux qui subissent le plus lourdement le poids de la colonisation. Les mouvements sociaux qui naissent des ministères de nos Églises dans les pays anciennement colonisés peuvent nous indiquer des modèles de pratiques décolonisatrices. Dans notre lutte pour la justice, nous nous laissons modeler et façonner par ceux qui ont historiquement subi l'injustice. La marchandisation de la personne humaine, telle qu'elle se manifestait dans la manière dont les colonisateurs faisaient le commerce des esclaves, se manifeste à nouveau dans la manière dont les travailleurs migrants sont perçus par les États-nations modernes. La décolonisation dans les sociétés économiquement riches doit tenir compte de la situation des migrants et dénoncer la marchandisation de la personne humaine par les États-nations.

5. Il est important d'adopter une approche intersectionnelle, qui tienne compte du fait que les questions de race, de genre, d'identité sexuelle, de (in)capacité et de statut économique sont toutes liées. Je suggère que nous adoptions une *écologie abolitionniste*. Dans leur essai intitulé « On Abolition Ecologies making "Freedom as a place" » (Sur les écologies abolitionnistes créant « la liberté comme lieu »), publié dans *Antipode*, une revue radicale de géographie, Nik Heynen et Megan Ybarra introduisent le concept d'*écologie abolitionniste*, une approche critique qui relie la justice environnementale et les luttes de libération aux théories de l'abolition, en soulignant comment le capitalisme racial, la suprématie blanche et le colonialisme créent des dommages écologiques et des inégalités. Ils soutiennent que le racisme environnemental et la destruction écologique sont étroitement liés aux systèmes carcéraux, et se concentrent sur la création d'une « liberté en tant que lieu » en démantelant les systèmes oppressifs et en réimaginant les relations foncières et immobilières afin de favoriser des modes de vie libérés pour tous les êtres. ~~Cette approche s'appuie sur les travaux de W.E.B. Du Bois.~~

6. Nous nous souvenons de l'affirmation de la Conférence mondiale sur la mission à Bangkok (1972-1973) : « *En tant que chrétiens, nous déclarons que la domination coloniale est antichrétienne, car elle nie à chaque personne le droit inaliénable à la personnalité. Aucune Église ne peut soutenir un tel système* »

sans trahir sa propre vocation et sa mission dans le monde ». Dans une perspective anti-noire, nous devons être attentifs à nos théologies et veiller à ce que nos cadres théologiques ne soutiennent ni ne contribuent à une marchandisation continue des personnes humaines et de la création. Nos théologies doivent critiquer les points de vue selon lesquels les êtres humains et la création peuvent être marchandisés. Nous continuons à encourager les ressources qui aident les Églises membres à s'engager dans une réflexion critique sur les théologies et le cadre théologique.